



Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
OTTAWA

14 1984

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

Le Canada et la BAD

La coopération multilatérale au service des nations africaines

CREEE en août 1963 par trente Etats africains nouvellement indépendants, la Banque Africaine de Développement (BAD) dont le siège social se trouve à Abidjan, en Côte d'Ivoire, fête cette année son vingt-et-unième anniversaire. Le Canada, quant à lui, fête le deuxième anniversaire de son adhésion à la BAD en tant que membre non régional et peut s'enorgueillir d'avoir joué un rôle de premier plan, parmi les pays donateurs, dans le succès de la Banque.

Cette affirmation appelle cependant des nuances. Au départ, en 1963, l'adhésion à la BAD était strictement réservée aux 50 pays indépendants du continent africain. Cependant, afin d'approfondir ses actions de coopération et de développement sur le continent, notamment dans le secteur social, et compte tenu que son capital autorisé au départ n'était que de \$ 250 millions US, la BAD procédait, en 1971, après plusieurs années de consultations et de négociations, à la création du Fonds Africain de Développement (FAD). Sa mission : aider la Banque à contribuer de façon de plus en plus tangible au développement économique et social de ses membres les plus démunis.

En complément du capital de la BAD qui fait l'objet de prêts bancaires aux Etats emprunteurs à des taux concurrentiels sur les marchés financiers, le Fonds Africain de Développement (FAD) est destiné aux pays les plus défavorisés et consent des prêts à des conditions libérales, sans intérêt et à échéance de 50 ans.

La contribution canadienne

La contribution canadienne au FAD depuis 1972 dépasse les \$200



● Le siège social de la BAD à Abidjan

millions US, soit 9.4 % de l'ensemble du Fonds; le Canada se situe donc au 3^e rang des pays donateurs. En outre, en tant que membre à part entière de la BAD depuis un an, le Canada qui occupe un siège au Conseil d'Administration, est devenu le quatrième actionnaire non régional dans l'ordre d'importance, ex-aequo avec la France, après les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne. Le pourcentage des actions du Canada est de 9.6 %, soit 16.800 actions (\$12.000 US par action). Tel que prévu par les mécanismes de la BAD, le Canada versera 25 % de la somme sur les cinq prochaines années, soit \$50.5 millions US, l'autre 75 % (soit \$ 150 millions US) demeurant exi-

gible et servant de caution à la BAD pour ses emprunts sur les marchés financiers internationaux.

Grâce à son ouverture sur le monde extérieur et à l'apport de pays comme le Canada, la BAD est donc en voie d'atteindre une certaine maturité en tant que Banque régionale de développement de stature internationale. D'un capital autorisé de \$250 millions US à sa création en 1963, le capital de la BAD atteint les 6.3 milliards de dollars US en 1982. On estime que ce chiffre pourrait dépasser les \$15 milliards US en l'an 2000.

Bien que les pays africains fondateurs aient accepté d'ouvrir la Banque à la participation et aux capitaux de pays non-régionaux, ils ont pris garde